

# Fonctionnement de 28 exploitations élevant des génisses laitières pour d'autres éleveurs

## Investigation of 28 dairy heifer breeders

TROU G. (1), HANSER F. (1)

(1) Chambre d'Agriculture de Bretagne, Rue Maurice Le Lannou – CS 74223 – Rennes Cedex

### INTRODUCTION

Avec la fin des quotas, face à l'augmentation des volumes de lait par exploitation, certains élevages laitiers recherchent des solutions pour se libérer du temps, répondre aux normes environnementales, loger et nourrir davantage de vaches en production, ou éviter d'investir dans des bâtiments génisses devenus trop petits. La délégation de l'élevage des génisses peut être une solution, certains éleveurs étant prêts à élever des génisses pour d'autres (Mathieu Y. et al., 2014). Cette pratique se rencontre en France ou à l'étranger : des témoignages ou des recommandations pour les contrats sont présentés dans la presse agricole (Talpin, 2008) mais peu de synthèses existent (Wolf C.A., 2003). Qui sont ces éleveurs de génisses ? Comment cette prestation est-elle contractualisée ? Comment élèvent-ils les génisses ? A quel prix ? Quelles sont les points de vigilance ?

### 1. MATERIEL ET METHODES

Au 10/01/2015, sur les 14 521 exploitations enregistrées dans la base de l'EDE de Bretagne, des éleveurs potentiels de génisses ont été repérés : 66 élevages n'ayant pas de vaches mais plus de 30 génisses laitières présentes ; et 51 exploitations avec plus de 30 vaches laitières et un ratio nombre de génisses / nombre de vaches laitières supérieur à 1.5. Ces seuils ont été établis à dire d'expert, afin d'éviter des exploitations atypiques ou de petite taille, et pour rechercher des exploitations ayant un nombre de génisses supérieur au besoin de renouvellement classique d'un troupeau. Un tirage aléatoire au sein de ces 2 sous populations a été réalisé. Après avoir vérifié qu'ils élevaient des génisses pour d'autres et qu'ils acceptaient de participer à l'étude, 28 éleveurs ont été enquêtés (16 éleveurs de génisses uniquement et 12 éleveurs de génisses ayant un atelier lait).

Les enquêtes ont été réalisées entre avril et juin 2015 selon un entretien semi-directif d'une durée de 2h30 en moyenne abordant la description et l'historique de l'exploitation, les modalités de contractualisation entre le naisseur et l'éleveur, la conduite des génisses (alimentation, santé, reproduction, contrôle de performances), des éléments économiques, la perception et les perspectives de l'éleveur.

### 2. RESULTATS ET DISCUSSION

#### 2.1. DES EXPLOITATIONS VARIEES

Les exploitations enquêtées comptent en moyenne 160 génisses présentes mais la variabilité est forte (tableau 1). 3 exploitations sont en agriculture biologique, 18 ont d'autres activités en plus du lait, des génisses ou des cultures (bovins viandes, hors sol, agrotourisme, activité salariée...). 50% ont mis en place l'atelier génisses après 2010, à l'inverse 5 éleveurs se sont installés sur un atelier déjà existant avant 2000. 11 éleveurs sont des anciens laitiers. Cet atelier répond à diverses motivations : se libérer de l'astreinte de la traite, faire suite à la cessation d'un GAEC, remplacer un atelier de production de viande aux prix jugés trop fluctuants, se diversifier ou créer un atelier en complément du lait.

#### 2.2.: PLUSIEURS TYPES DE CONTRACTUALISATION

Un éleveur peut élever des génisses pour vendre sur les marchés (7 cas) et/ou pour 1 à 6 naisseurs situés entre 5 et 100 km (27 cas). L'accord qui lie les 2 parties n'est écrit que dans 63% des cas : le contrat comprend alors de 1 à 26 pages ! 5 éleveurs adhèrent à un groupement ou une association qui gère les relations entre éleveurs et naisseurs, la mise en lot et la contractualisation. Selon les cas, le naisseur vend le veau à l'éleveur (généralement vers 2 à 4

semaines) et rachète la génisse 1 à 2 mois avant vêlage ou le naisseur reste propriétaire de l'animal (mise en pension chez l'éleveur : 8 cas).

Tableau 1 : Description des élevages enquêtés

	Moy.	Méd.	Min.	Max.
UTH	2	2.6	1	5
SAU (ha)	96	80	20	280
% SFP dans la SAU	62	64	14	100
Maïs (%SFP)	15	18	0	77
Nb de VL	75 *	70*	0	130
date création de l'atelier	2003	2007	1970	2015
Nb génisses présentes	160	130	40	440

\*quand il y a des vaches laitières sur l'exploitation \*\* Moy. Bretagne

### 2.3. PROFESSIONNALISME DES ELEVEURS

Les éleveurs prennent des précautions pour le bon démarrage du jeune veau : contrôle à l'introduction (81% des enquêtés), cases individuelles (55%), vide sanitaire (53%), traitement préventif (57%). Après sevrage (à 2,5-3 mois), en hiver, les génisses reçoivent de l'ensilage d'herbe et / ou de l'ensilage de maïs, plus rarement des rations sèches. Tous les lots sont complétés en concentrés pour assurer la croissance jusqu'à l'IA, l'objectif étant un vêlage à 24 mois. Les apports sont supérieurs aux recommandations régionales (Sicot et al., 2013). Les génisses pâturent vers 7-8 mois (14 élevages), parfois plus tôt (5) ou plus tard (5), voire ne sortent pas (2). Le contrôle de croissance est systématique (61%) ou occasionnel (11%). La mise à la reproduction est précoce (16 mois), mais les éleveurs tolèrent les retards de fécondation (jusque 4 à 6 IA).

### 2.4. DES TARIFS ET DES PRESTATION VARIABLES

L'écart de coût entre la prestation la plus chère et la moins chère est de 750 euros / génisse amouillante. Cet écart semble lié à des différences de contenus de prestation : prise en charge du transport, des frais d'insémination ou des pertes par l'éleveur et/ ou par le naisseur, adhésion à un groupement ou pas, contrôle de croissance, prix fonction du temps de présence, pénalités éventuelles, révision annuelle ou occasionnelle des prix... Dans les cas où le versement d'acomptes en cours d'élevage n'est pas prévu, certains éleveurs ont signalés des soucis de trésorerie. 6 éleveurs ont construits des bâtiments neufs entre 2013 et 2015, 13 ont des bâtiments amortis. 10 éleveurs ne connaissent pas leur gain économique par génisse produite. 13 se sont déclarés satisfaits de leur revenu compte tenu du temps de travail, 9 n'ont pas assez de recul, 6 ne sont pas satisfaits.

### CONCLUSION

Cette étude a permis de décrire les modalités de l'élevage de génisses pour autrui, et les systèmes de contractualisation. Elle a mis en évidence les points de vigilance et les marges de progrès possibles. La rentabilité et la durabilité de ces ateliers devront être étudiées ainsi que la relation entre la conduite et les indicateurs de performances techniques.

*Merci aux éleveurs enquêtés et au Conseil Régional de Bretagne et au PRDA pour leur soutien financier.*

Hanser F., 2015, Mémoire de fin d'étude ENSAIA, 30 p.

Mathieu Y. Et al., 2014, Renc. Rech. Rum. 21, 214-218

Sicot I. et al., 2013. Réussir l'élevage des génisses laitières, Guide pratique Grand Ouest, 76 p.

Talpin J., 2008, La France Agricole 1/02/2008,38

Wolf C.A., 2003, Journal of Dairy Science, 86, 3016-302